

RÉPERTOIRE DES PROGRAMMES D'AIDE ACCESSIBLES À LA RELÈVE AGRICOLE

2025



RÉALISÉ PAR
SCF Conseils



Fédération de la relève
agricole du Québec



SOUTIEN AU TRAVAILLEUR AUTONOME (STA)

Vous aimeriez créer votre propre entreprise ou devenir travailleuse ou travailleur autonome? Si vous êtes admissible au programme Soutien au travail autonome, vous pourriez obtenir une aide financière pour élaborer votre plan d'affaires et pour fonder votre entreprise, ou pour créer votre emploi.

- Allocation d'aide à l'emploi équivalente au salaire minimum en vigueur au Québec sur une base de 35 heures/semaine;
- Frais de garde d'enfants, s'il y a lieu.

Pour participer au programme, vous devez être dans l'une des situations suivantes :

- Être prestataire de l'assurance-emploi;
- Être prestataire de l'aide sociale;
- Être sans emploi et sans soutien public du revenu;
- Être une travailleuse ou un travailleur à statut précaire.
- Manifester de la motivation pour devenir entrepreneure ou entrepreneur;
- Posséder une expérience ou des compétences en lien avec le projet;
- Présenter une ébauche écrite de votre projet d'entreprise;
- Vous engagez à ce que votre activité principale consiste à travailler au démarrage de votre entreprise, et ce, durant un minimum de 35 heures par semaine.

Conditions de votre projet :

- Il doit être viable;
- Il doit répondre à un besoin du milieu;
- Il ne fait pas une concurrence déloyale aux entreprises semblables du même territoire.

Le programme Soutien au travail autonome doit être la solution qui vous permettra d'obtenir un emploi et d'intégrer le marché du travail.

Ce programme vous intéresse?

Communiquez avec [votre bureau de Services Québec](#)

Demande en ligne : formulaires.mtess.gouv.qc.ca/fr/DebuterFormulaire/1/AIG_DESE



SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'ÉTABLISSEMENT, LE DÉMARRAGE ET LES TRANSFERTS

De nombreuses organisations spécialisées dans l'établissement, le démarrage et les transferts peuvent vous aider, et ce partout au Québec.

CENTRES RÉGIONAUX D'ÉTABLISSEMENT EN AGRICULTURE DU QUÉBEC (CRÉA)

À consulter : vialepole.com/services/services-de-nos-membres/transfert-de-ferme-relations-humaines/

Maintenant regroupé sous **VIA Pôle d'expertise en services-conseils agricoles, les centres régionaux d'établissement en agriculture (CRÉA)** interviennent auprès des entreprises agricoles dans le but d'offrir un accompagnement lors du processus de transfert ou d'établissement de la relève. Les conseillères accompagnent les dirigeants et leur relève dans la clarification et la planification du transfert à l'autre génération. Ayant une vue d'ensemble des aspects stratégique, technico-économique, financier, légal et fiscal, elles facilitent la prise de décisions éclairées et communes. Les conseillères se spécialisent dans la gestion du processus de transfert de ferme et du traitement des aspects humain et organisationnel dans l'offre de services-conseils en agriculture.

Services disponibles :

- Rencontre préparatoire;
- Diagnostic humain et organisationnel;
- Plan de transfert :
 - Conseiller sur les différentes étapes du projet;
 - Intervenir dans un contexte familial ou non familial et entrepreneurial;
 - Travailler en multidisciplinarité;
 - Favoriser un climat propice à la prise de décisions;
 - Faciliter l'adaptation au changement.
- Développement organisationnel :
 - Préciser les rôles et responsabilités;
 - Développer une culture d'entreprise facilitant une saine gestion.
- Soutien aux gestionnaires;
- Coaching d'équipe;
- Planification stratégique;
- Profil de personnalité Atman.

Selon la région, les services sont admissibles à une aide financière pouvant aller de 50 à 65 % grâce au Programme services-conseils (PSC) administré par les [Réseaux Agriconseils](#) (voir p.41 pour plus de détails).



L'**ARTERRE** est un service de maillage axé sur l'accompagnement et le jumelage entre aspirants-agriculteurs et propriétaires. Il privilégie l'établissement de la relève et la reprise de fermes qui n'ont pas de relève identifiée afin d'assurer la pérennité des entreprises et du patrimoine agricole du Québec.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter [votre agent de maillage local](#).
Téléphone sans frais : [1 888 535-2537](tel:18885352537)

Clientèle admissible :

- Aspirants-agriculteurs et aspirantes agricultrices;
- Producteurs et productrices agricoles sans relève;
- Propriétaires fonciers.

Les types de jumelage :

- Démarrage de nouvelles entreprises par l'acquisition ou par la location d'actifs;
- Partenariats d'affaires pour l'acquisition ou pour l'exploitation;
- Identification d'une relève potentielle ou d'un cédant pour le transfert d'une entreprise.



COLLECTIFS RÉGIONAUX EN FORMATION AGRICOLE (CRFA)

uplus.upa.qc.ca/les-collectifs/

Les **Collectifs régionaux en formation agricole (CRFA)** se consacrent au développement de la formation continue de leur clientèle, et ce, depuis 1981. Ils relèvent d'un plan provincial, le Plan de soutien en formation agricole (PSFA), parrainé par le **ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)**, le **ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES)** et la **Commission des partenaires du marché du travail (CPMT)**, en collaboration avec l'**Union des producteurs agricoles (UPA)** et **AGRIcarrières**, comité sectoriel de main-d'œuvre en production agricole. Ce plan permet l'embauche de répondants en formation agricole (RFA) dans chacune des régions du Québec.

Les **CRFA** agissent, dans leur région respective, à titre de tables de concertation. D'ailleurs, les maisons d'enseignement, Emploi-Québec, les représentants des producteurs agricoles et tous les autres partenaires du milieu de la formation s'y rassemblent régulièrement pour définir les orientations régionales qui répondront aux besoins, et ce, dans un but ultime : offrir de la formation agricole continue de qualité et accessible pour tous.

Les répondants en formation agricole vous offrent :

- D'évaluer et analyser les besoins en formation;
- De recenser l'offre de cours et organiser des activités de formation continue;
- D'aider dans la recherche de financement de formations;
- De faire connaître les activités de formation continue et les programmes d'études.



Disponible dans toutes les régions du Québec :

upa.qc.ca/producteur/formations/accompagnement-en-formation

Découvrez le portail de la formation agricole :

uplus.upa.qc.ca/